

PROCURATION POUR L'ÉCOCENTRE *

Par la présente, je, soussigné(e), _____
(nom de la citoyenne ou du citoyen)

demeurant à l'adresse suivante : _____
(adresse de la citoyenne ou du citoyen)

autorise _____
(nom de la personne autorisée)

à se départir de mes matières résiduelles à l'écocentre de Lévis.

Les matières résiduelles doivent être conformes à celles qui sont acceptées à l'écocentre de Lévis.

Je reconnais avoir droit à un maximum de 6 mètres cube de matières par visite.

Pour les matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD) ainsi que pour certains déchets encombrants, une tarification s'applique et un maximum de 12 mètres cubes par année est accepté. Le premier mètre cube est sans frais à chaque visite; toutefois, des frais s'appliquent pour toute quantité excédant le premier mètre cube.

À noter que des frais s'appliquent pour toute quantité de bardeaux d'asphalte, de même que pour les thermopompes et les climatiseurs muraux.

Évaluation approximative des quantités de matières

Type de matières	Quantité (m ³ , pi ³ , nb d'unités) ou description
Bardeaux d'asphalte	
Matériaux de construction, rénovation et démolition (CRD)	
Encombrants	
Résidus domestiques dangereux (RDD)	
Autres	

Je dois fournir une preuve de résidence au détenteur de cette procuration afin que les employés de l'écocentre puissent identifier la provenance des matières.

Permis de conduire **Compte de taxe** **Bail de l'année en cours**

Signature du citoyen ou de la citoyenne

Date et numéro de téléphone

Signature du détenteur/détentrice de la procuration

Date et numéro de téléphone

- * 1. Une nouvelle procuration doit être présentée à chaque visite.
2. Seules les procurations de particuliers à particuliers sont acceptées. Une personne voulant faire transporter ses matières par un entrepreneur doit l'accompagner à l'écocentre.